

## EDITORIAL

### La liberté de choisir l'école fait peur

L'école bouge. En Suisse comme dans les cantons. Et commence enfin à susciter un débat de fond. Le peuple a ainsi accepté Harnos, l'harmonisation formelle de l'enseignement obligatoire. A l'autre bout de la vie scolaire, la réforme de Bologne a secoué les hautes écoles et plus encore les étudiants. La formation professionnelle a fait sa mue, des CFC aux HES qui en viennent à chatouiller les universités.

D'autres modifications sont à venir, concernant le plan d'études romand, lié à Harnos, ou encore la formation des enseignants. Car sans bons programmes ni bons enseignants, ce pays peinera à tenir son rang sur le marché international de la matière grise. C'est au demeurant le point commun de toutes ces réformes, le point de convergence de tous ceux qui les appuient : améliorer l'efficacité du système d'enseignement et, plus largement, se préparer à l'économie du quaternaire, à la société pompeusement baptisée « de la connaissance ». Certains pensent aussi à l'optimisation de son efficience, car l'école coûte cher. Ce qui ne se justifie que si ses résultats sont à la hauteur des investissements consentis.

Chacun de ses mouvements en entraîne d'autres. Normal. L'école, comme tout système complexe, ressemble à un mobile de Calder. La réforme appelle la réforme, la réflexion, la recherche des meilleures pratiques, les comparaisons avec l'étranger.

Or, **sur un point essentiel, la Suisse, pays des libertés, est plutôt mal classée : la liberté scolaire.** Selon un classement tout chaud<sup>1</sup>, elle n'est qu'au 36<sup>ème</sup> rang mondial, ex-aequo avec la Russie ; en Europe, seuls le Luxembourg, la Bulgarie, l'Islande et la Grèce font pire. Elle se trouve précisément à mi-distance des trois premiers de classe, le Danemark, la Finlande et l'Irlande, et des trois cancre, le Viet-Nam, le Cambodge et Cuba.

Face à ce classement, trois attitudes sont possibles.

Le déni de réalité qui commence par la mise en doute des critères et finit par la mise en cause du bien-fondé de la recherche, pour des raisons dogmatiques.

Le désintérêt absolu, motivé par d'autres valeurs que la poursuite des libertés, comme la seule lutte contre les inégalités sociales ou « genrées » (selon le genre, soit, en français non pudibond, le sexe). Le désintérêt relatif dû à une préférence pour d'autres classements, tels les résultats des élèves et, indirectement, des systèmes d'enseignement<sup>2</sup>. Sans songer aux liens entre liberté du choix de l'école et résultats des élèves.

La prise en compte critique, enfin, qui exige de repenser l'organisation du modèle scolaire helvétique, d'adopter un nouveau paradigme, avec les avantages qui en découleraient, sans en occulter les risques. Pour l'Etat, pour les enseignants, et surtout pour les élèves et leurs parents.

Donner – ou prendre – la liberté en matière scolaire mérite donc une approche nuancée et résolue à la fois. La première ouverture nécessaire, par rapport à la situation actuelle, consiste à offrir le choix entre écoles, tant au sens d'établissements que de pédagogies ou d'enseignants, au sein du système public. Cette option, la plus aisée, la plus revendiquée aussi, à en croire les sondages réalisés en Suisse, équivaut à mettre en concurrence – le vilain mot ! – les écoles, pour les classer. C'est déjà partiellement le cas pour l'enseignement supérieur. Mais le collège n'est guère touché. Certains considèrent que l'école obligatoire devrait rester à l'écart. Dans le même temps, le libre choix est revendiqué pour le médecin ou l'hôpital, un autre service public. Comme si l'éducation ne méritait pas ce soin-là !

Un peu de cohérence ne messierait donc pas. D'autant que si l'on administre des épreuves communes, comme le fait le canton de Genève, dès le primaire, c'est bel et bien pour comparer le fonctionnement des écoles, les résultats des élèves. Au nom de quoi ces classements devraient-ils rester la propriété exclusive de ceux qui pensent ou, à tout le moins, dirigent l'école, et laisser dans l'ignorance ceux qui la financent ? Manifestement, la transparence, requise, à gauche, des entreprises privées, qui appartient à une minorité, fait peur quand elle est demandée pour l'école publique, qui appartient à tous.

On peut d'ailleurs parier que, tôt ou tard, ces classements ultraconfidentiels feront l'objet de fuites, et donc la une des médias. A noter que les pays étrangers qui les pratiquent ne s'en portent pas plus mal, bien au contraire.

Mais les arguments catastrophistes de pleuvoir, en cas d'octroi de la liberté de choix de l'école privée. Un seul en dit long sur la peur qui saisit les administrateurs du monopole. Les parents aisés d'héritiers évidemment doués fuiraient les écoles aux scores bas. Voilà un aveu de défiance, alors qu'il conviendrait plutôt de prendre des mesures pour améliorer les moyens à mettre à disposition des établissements et des publics en difficulté. Les réseaux d'enseignement prioritaire genevois qui concernent certaines écoles primaires genevoises représentent une réponse possible.

Un deuxième pas possible vers la liberté du choix de l'école consisterait à adopter le principe du chèque scolaire, un système auquel les pays scandinaves, pourtant fort étatistes, se sont convertis avec pragmatisme. Chacun serait réellement libre de fréquenter, et aussi de créer, l'école de ses rêves, sans pénaliser, comme aujourd'hui, les enfants de familles modestes qui ne peuvent qu'en rêver.

L'Etat se moderniserait au passage. Certes, il y perdrait de son monopole quantitatif sur le nombre d'élèves choisissant ses propres établissements ; mais il y étendrait son monopole qualitatif, en acquérant un rôle de régulateur sur l'enseignement libre. Ce qui lui permettrait, par exemple, de refuser non seulement de financer, mais aussi d'accréditer des écoles propageant des valeurs

non démocratiques ou ne respectant pas les droits de l'homme. Cette solution pourrait d'ailleurs ne pas séduire toutes les écoles privées.

Un nouveau débat s'ouvre donc. Il ne peut manquer de passionner tous ceux qui souhaitent, au fond, que le pluralisme de la demande de formation l'emporte sur le monopole de l'offre.

Pierre Weiss

---

<sup>1</sup> Ce classement, qui attribue 50 points sur 100 à la Suisse, est fait par l'Organisation internationale pour la défense de l'enseignement libre (OIDEL), une ONG établie à Genève. Pour plus d'informations, voir le site [www.oidel.ch](http://www.oidel.ch) et Jean-Daniel Nordmann, Jean-David Ponci, Alfred Fernandez, *Rapport 2007-2008 sur les libertés éducatives dans le monde*, OIDEL, Genève, 2008, 62 p.

<sup>2</sup> Parmi ces classements, on relèvera que les enquêtes PISA ne placent pas la Suisse en tête, mais simplement dans une honnête moyenne des pays de l'OCDE. Pour les résultats de PISA les plus récents, voir <http://www.pisa.admin.ch/bfs/pisa/fr/index/04/01.Document.102982.pdf>.